



Canadian Mental
Health Association
Mental health for all

Association canadienne
pour la santé mentale
La santé mentale pour tous

Cochrane
Timiskaming

Votre vie privée et vos renseignements personnels sur la santé

Protéger la confidentialité de vos renseignements

L'Association canadienne pour la santé mentale de Cochrane-Timiskaming (ACSM-CT) s'engage à respecter et à protéger vos renseignements personnels sur la santé (RPS) et à se conformer à la *Loi de 2004 sur la protection des renseignements personnels sur la santé* (LPRPS), qui exige la confidentialité et la protection des RPS.

Que sont les renseignements personnels sur la santé (RPS)?

Les RPS sont de l'information qui concerne votre santé. Ils peuvent comprendre de l'information démographique, des faits et de l'information qui vous concerne, y compris vos antécédents mentaux, sociaux et l'historique des services que vous avez reçus; votre environnement familial et votre milieu de vie; la prestation de soins de santé et le numéro de votre carte Santé.

Pourquoi recueillons-nous des RPS?

L'ACSM-CT recueille les RPS pour les raisons suivantes :

- offrir les services d'évaluation, les programmes et les services de santé mentale demandés;
- éviter les préjudices et réagir aux situations d'urgence;
- éclairer l'allocation de ressources et la déclaration au ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse (MSSLD);
- entreprendre le processus d'agrément;
- mesurer l'efficacité de nos services.

Même si nous prenons toutes les précautions pour assurer la confidentialité, nous sommes tenus de divulguer vos renseignements sans votre consentement dans les cas suivants :

- information divulguée à d'autres employés et conseillers de l'ACSM-CT aux fins de consultation, de supervision et d'assurance de la qualité;
- lorsque nous obtenons de l'information au sujet d'un enfant qui a besoin de protection;
- si vous vous risquez de vous faire du mal ou s'il existe un risque que vous puissiez faire du mal à d'autres personnes;
- lorsque l'ACSM-CT reçoit une assignation d'un tribunal;
- lorsque le ministère de la Santé et des Soins de longue durée mène une enquête ou une vérification de nos dossiers.

Consentement

La *Loi de 2004 sur la protection des renseignements personnels sur la santé* (LPRPS) nous oblige à obtenir votre consentement explicite (écrit-signé) pour divulguer vos renseignements personnels sur la santé à tout organisme externe. En acceptant des services de l'ACSM-CT, vous devez savoir que vos renseignements pourraient être partagés avec les professionnels de votre « cercle de soins ». Celui-ci est composé de vos fournisseurs de soins de santé primaires et pourrait comprendre des médecins de famille, des psychiatres et d'autres spécialistes de la santé. Le cercle de soins ne comprend pas les organismes de protection de l'enfance, les établissements d'enseignement, les programmes d'aide aux employés (PAE), Ontario au travail, le Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées ou le système de justice pénale pour les jeunes.

Quoi faire si vous changez d'idée (retrait du consentement)?

Vous pouvez retirer ou refuser votre consentement concernant vos RPS en tout temps. Vous avez le droit de nous dire que vous ne souhaitez pas que l'on partage votre dossier de santé, en tout ou en partie, avec un ou plusieurs membres du personnel de l'organisme qui participent à vos soins. Vous pouvez aussi nous demander de ne pas partager votre dossier de santé avec vos fournisseurs de soins de santé externes (comme un spécialiste). C'est ce qu'on appelle un « dossier verrouillé ».

Pendant combien de temps conservons-nous vos renseignements?

Nous prenons toutes les précautions nécessaires pour protéger vos renseignements personnels et nous les utilisons seulement aux fins pour lesquelles ils nous ont été confiés, qu'ils soient stockés en format papier ou électronique. Dans tous les cas, les renseignements sont protégés contre les accès non autorisés. Les dossiers sont conservés pendant 10 ans suivant la date de la dernière prestation de service. Par la suite, ces dossiers seront déchiquetés ou détruits.

Vous avez le droit :

- de demander d'avoir accès à vos renseignements personnels sur la santé;
- de demander qu'une correction soit apportée à vos renseignements personnels sur la santé.

Préoccupations et plaintes en matière de vie privée

Si vous avez des questions ou des préoccupations concernant la vie privée ou les pratiques de gestion de l'information de l'ACSM-CT, n'hésitez pas à communiquer avec notre bureau de protection de la vie privée. Nous répondrons à toutes les questions et nous examinerons rapidement toutes les préoccupations portées à notre attention concernant cette politique.

Association canadienne pour la santé mentale de Cochrane Timiskaming
Bureau de protection de la vie privée
330, avenue Second, bureau 201
Timmins (Ontario) P4N 8A4
705 267-8100
privacyoffice@cmhact.ca

Malgré tous les efforts que nous déployons pour régler les préoccupations en matière de vie privée, si vous n'arrivez pas à régler un problème directement avec notre organisme, vous pouvez communiquer avec le :

Bureau du commissaire à l'information et à la protection de la vie privée de l'Ontario
2, rue Bloor Est, bureau 1400
Toronto (Ontario) M4W 1A8
1 800 387-0073

Cliquez [ici](#) pour avoir accès à notre dépliant complet sur les pratiques en matière de renseignements personnels sur la santé.